ROYAUME DU MAROC

MARSA MAROC

BUSINESS UNIT MAINTENANCE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/AOBUM/2026

SEANCE NON PUBLIQUE

Marsa Maroc, Business Unit Maintenance lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet

« REMPLACEMENT D'UNE COURONNE D'ORIENTATION AU PORT D'AGADIR. »

La date limite pour la remise des offres est fixée au '**23 Novembre 2026 à 11H00'**.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des achats de Marsa Maroc, à l'adresse : https://achats.marsamaroc.co.ma, dans les conditions prévues par le règlement des achats de Marsa Maroc.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **20 000,00 DH** (**Vingt mille dirhams**).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Règlement de consultation.

Les concurrents doivent déposer leurs offres via le portail achats du maître d'ouvrage à l'adresse https://achats.marsamaroc.co.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le Règlement précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a) la déclaration sur l'honneur ;

b) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

c) Le cas échéant, Une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2) Dossier technique comprenant :

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

En cas de doute sur l'authenticité d'une attestation de références, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander la délivrance de l'originale de ladite attestation ou de sa copie certifiée conforme à l'originale. Le concurrent concerné doit la fournir dans le délai prescrit par le maître d'ouvrage sous peine d'élimination.

3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.

Et tout autre document exigé par le dossier d'appel d'offres.

HA

Digitally signed by
BELLAT
ABDERRAHMANE
Directeur BU